

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03058

Numéro SIREN : 804 369 916

Nom ou dénomination : ALC CARRELAGES

Ce dépôt a été enregistré le 10/03/2022 sous le numéro de dépôt 1966

Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 515 AVENUE DE LA TRAMONTANE 13600 LA CIOTAT Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 80436991600015 Néant  \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				131122019		131122018	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 500	AG	1 342	158	658
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	64 746	AU	46 150	18 596	29 283
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	330	BI		330	270
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>66 576</b>	<b>BK</b>	<b>47 492</b>	<b>19 084</b>	<b>30 211</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	24 855	BM	24 855	24 260
		En cours de production de biens	BN	41 830	BO	41 830	39 817
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	25 000	BW		25 000	25 000
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	426 289	BY		426 289	454 398
	Autres créances (3)	BZ	42 869	CA		42 869	41 006
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF		CG			18 542
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 255	CI		3 255	1 039
<b>TOTAL (III)</b>		<b>CJ</b>	<b>564 098</b>	<b>CK</b>	<b>564 098</b>	<b>604 062</b>	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CV					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>630 674</b>	<b>IA</b>	<b>47 492</b>	<b>583 182</b>	<b>634 274</b>
Reynolds : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	330	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :			Créances :		

*Certifié Conforme  
Par la gérance*

*ESS*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Group

**BILAN - PASSIF avant répartition**

Désignation de l'entreprise : **ALC CARRELAGES** Néant  \*

Exercice N Exercice N-1

		Exercice N		Exercice N-1	
DA	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....10.000.....)	10 000	10 000	10 000	
DB	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
DC	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence) <input type="checkbox"/> EK				
DD	Réserve légale (3)	1 000	1 000	1 000	
DE	Réserves statutaires ou contractuelles				
DF	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI				
DG	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EI	58 057	58 057	58 057	
DH	Report à nouveau	22 100	22 100	22 100	
DI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 793	3 793	22 100	
DJ	Subventions d'investissement				
DK	Provisions réglementées *				
DL	TOTAL (I)	94 950	94 950	91 157	
DM	Produit des émissions de titres participatifs				
DN	Avances conditionnées				
DO	TOTAL (II)				
DP	Provisions pour risques				
DQ	Provisions pour risques et charges				
DR	TOTAL (III)				
DS	Emprunts obligataires convertibles				
DT	Autres emprunts obligataires				
DU	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	56 219	56 219	46 923	
DV	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI	42	42		
DW	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DX	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	152 524	152 524	241 226	
DY	Dettes fiscales et sociales	277 285	277 285	254 967	
DZ	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
EA	Autres dettes	2 162	2 162		
EB	Produits constatés d'avance (4)				
EC	TOTAL (IV)	488 232	488 232	543 117	
ED	Ecart de conversion passif *				
EE	TOTAL GÉNÉRAL (A V)	583 182	583 182	634 274	
1B	Ecart de réévaluation incorporé au capital				
1C	Réserve spéciale de réévaluation (1959)				
1D	Ecart de réévaluation libre				
1E	Réserve de réévaluation (1976)				
1F	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				
1G	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	478 839	478 839	528 436	
1H	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	41 539	41 539	24 841	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Capital Group

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGES		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			} services*	FG	335 837	FH	189 870	FI	525 707
	Chiffres d'affaires nets*	FJ		335 837	FK	189 870	FL	525 707	2 185 063
	Production stockée*					FM	2 013	(2 973)	
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	32 413	7 526	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	39	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	560 175	2 189 654
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	126 382	986 337	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(595)	(4 370)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	236 385	731 857	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	7 442	6 914	
	Salaires et traitements*					FY	107 938	277 338	
	Charges sociales (10)					FZ	59 687	145 542	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements*				GA	11 938	9 992
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	0		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	549 178	2 153 610	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	10 997	36 045	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	6 347	5 445	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	6 347	5 445	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(6 347)	(5 445)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	4 650	30 599	

Cagid Group

Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGES		Exercice N		Exercice N-1	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		755	
Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB		755	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		755	
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD		755	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE		6 135	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF		6 135	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		6 135	
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH		159	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		HI		(159) (5 380)	
Impôts sur les bénéfices *		HK		698	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)		HL		560 175	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM		556 382	
5 - BÉNÉFICE OU PÉRIE (Total des produits - total des charges)		HN		3 793	
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		3 200	
(2) Dont : produits de locations immobilières produits d'exploitation rattachés à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HI HI		3 200	
(3) Dont : - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier		HO HI		3 200	
(4) Dont charges d'exploitation rattachées à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		HI		3 200	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		HI		3 200	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		HI		3 200	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HI		3 200	
Dont amortissement des constructions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		3 200	
Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		3 200	
(9) Dont transferts de charges		A1		32 413	
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A2		10 213	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		17 127	
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		17 127	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : - facultatives - obligatoires		A6 A9		10 213	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8 Madelin dont cotisations		10 213	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES ET PENALITES		159		159	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire (article 53  
A du Code Général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des écritures)

Désignation de l'entreprise : <b>ALC CARRELAGES</b>				Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DB	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	1 500	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV		KW	KX	
	Matériel de transport *			KY	52 064	KZ	LA	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	11 932	LC	LD	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	63 996	LO	LP	
								751
								751
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T	
	Autres participations			8U		8V	8W	
	Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
	Prêts et autres immobilisations financières			IT	270	IU	IV	
	TOTAL IV			LQ	270	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	65 766	OH	OJ	811	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		
		par virement de poste à poste 1		par extinction à des titres ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4		
						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CO	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	IX	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG	MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM	MN	
		Matériel de transport		IV		MP	MQ	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	MT	
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV	MW	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ	NA	
	Avances et acomptes			NC		ND	NE	
	TOTAL III			IY		NG	NH	
								52 064
								12 682
							64 746	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU	OV	
	Autres participations			IO		OX	OZ	
	Autres titres immobilisés			II		2B	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2G	
	TOTAL IV			I3		NJ	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	OL	OM	
							330	
							330	
							66 576	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

5 bis

**TABLAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGES

Néant  \*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		6 Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	1 Augmentation du montant brut des immobilisations	2 Augmentation du montant des amortissements	3 Montant des suppléments d'amortissement (2)	4 Fraction résiduelle correspondante aux éléments cédés (3)	
1	Concessions, brevets et droits similaires				
2	Fonds commercial				
3	Terrains				
4	Constructions				
5	Installations techniques mat. et out. industriels				
6	Autres immobilisations corporelles				
7	Immobilisations en cours				
8	Participations				
9	Autres titres immobilisés				
10	TOTAL				

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(3) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B	
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL	
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation. Le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGESNéant 

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES  
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)\*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations ; dotations de l'exercice		Diminutions ; amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE	842	PF	500	PG		PH	1 342
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	25 947	QI	9 697	QJ		QK	35 644
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	8 765	QM	1 741	QN		QO	10 506
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	34 712	QV	11 438	QW		QX	46 150
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	35 554	ØP	11 938	ØQ		ØR	47 492

CADRE B

## VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM				NO		
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY				NZ		
Total général non venant (NS + NT + NU)										
Total général non venant (NW - NY)										

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



**PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

7

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : A.L.C. CARRELAGES

Néant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice		Montant au 31/12 de l'exercice	
		1		4	

Provisions pour recstitution des pignements miniers et pétroliers *		3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement		3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1) *		3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires		3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %		3Y	D4	DS	DT
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquièmes H du CGI)		4J	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)		4K	TP	TQ	TR
TOTAL I		4L	TS	TT	TU

Provisions pour litiges		4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients		4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités		4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change		4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	4Y	4Z	4AA
Provisions pour impôts (1)		4B	4C	4D	4E
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		4F	4G	4H	4I
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		4J	4K	4L	4M
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		4N	4P	4R	4S
Autres provisions pour risques et charges (1)		4T	4U	4V	4W
TOTAL II		4X	4Y	4Z	4AA

Provisions pour dépréciation		TOTAL III		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	
sur		5A	5B	5C	5D
- incorporelles		5E	5F	5G	5H
- corporelles		5I	5J	5K	5L
- titres mis en équivalence		5M	5N	5O	5P
- titres de participation		5Q	5R	5S	5T
- autres immobilisations financières (*)		5U	5V	5W	5X
Sur stocks et en cours		5Y	5Z	5AA	5AB
Sur comptes clients		5C	5D	5E	5F
Autres provisions pour dépréciation (1) *		5G	5H	5I	5J
TOTAL III		5K	5L	5M	5N
Dont dotations et reprises		5O	5P	5Q	5R
- exploitation		5S	5T	5U	5V
- financières		5W	5X	5Y	5Z
- exceptionnelles		5AA	5AB	5AC	5AD

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

(1) à détailler sur feuille séparée selon l'annexe de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : **ALC CARRELAGES**Néant  \*

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	330	UV	330	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	426 289		426 289					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * ( Prvision pour dépréciation antérieurement constituée * )		UO								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 271		2 271				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	40 598		40 598					
	Charges constatées d'avance		VS	3 255		3 255					
	<b>TOTAUX</b>			VT	472 743	VU	472 743	VV			
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	41 539		32 146		9 393			
	à plus de 1 an à l'origine		VH	14 681		14 681					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	152 524		152 524						
Personnel et comptes rattachés		8C	3 209		3 209						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	148 878		148 878						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	698		698					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	121 402		121 402					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 098		3 098					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	42		42						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 162		2 162						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	488 232	VZ	478 839		9 393			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	7 401	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

# Détermination du Résultat Fiscal

9

Désignation de l'entreprise : **ALC CARRELAGES**

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises LR) ou des associés de sociétés

A avantages personnels non déductibles \* (sauf amortissements à porter figure ci-dessous) (art. 39-4 du CGI)

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Amendes et pénalités

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

Plus-values nettes à long terme

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Produits de participations imposables au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer\*

Majoration d'amortissement \*

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM \* (entreprises à l'IS)

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Néant  \*

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises LR) ou des associés de sociétés

A avantages personnels non déductibles \* (sauf amortissements à porter figure ci-dessous) (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)

Part des loyers disponibles de réintégration (art. 239 sextes D)

Charges à payer liées à des états et tentatives non coopératives non déductibles (cf. 2067-BIS)

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

Plus-values nettes à long terme

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Produits de participations imposables au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer\*

Majoration d'amortissement \*

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM \* (entreprises à l'IS)

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Exercice N, clos le : 3 | 1 | 1 | 2 | 0 | 1 | 9

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises LR) ou des associés de sociétés

A avantages personnels non déductibles \* (sauf amortissements à porter figure ci-dessous) (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)

Part des loyers disponibles de réintégration (art. 239 sextes D)

Charges à payer liées à des états et tentatives non coopératives non déductibles (cf. 2067-BIS)

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

Plus-values nettes à long terme

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Produits de participations imposables au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer\*

Majoration d'amortissement \*

Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM \* (entreprises à l'IS)

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*

Régimes divers à détailler sur feuillet séparé à DON'T \*



(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Montant de la réintégration ou de la déduction		LI
Montant net à la fin de l'exercice	Imputations	Montant au début de l'exercice

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

<p><b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b></p> <p>Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)</p> <p>Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)</p> <p>Déficits reportables (différence K4 - K5)</p> <p>Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)</p> <p>Total des déficits restant à reporter (somme K6 + Y1)</p>		<p>K4</p> <p>K5</p> <p>K6</p> <p>Y1</p> <p>YK</p>
<p><b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b></p> <p>Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Le bis A1. Let du CGI. dotations de l'exercice</p>		<p>ZT</p>
<p><b>III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b></p> <p>(à détailler, sur feuille séparée)</p> <p>Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. Le bis A1. 2 du CGI *</p> <p>Provisions pour risques et charges *</p> <p>Provisions pour dépréciation *</p>		<p>8X</p> <p>8Z</p> <p>9B</p> <p>9C</p> <p>9E</p> <p>9G</p> <p>9H</p> <p>9L</p> <p>9M</p> <p>9N</p> <p>9P</p> <p>9R</p> <p>9S</p> <p>9T</p> <p>9V</p> <p>9W</p>
<p>Charges à payer</p> <p>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</p> <p>à reporter au tableau 2058-A :</p>		<p>YN</p> <p>YO</p>

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Désignation de l'entreprise : <u>ALC CARRELAGES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
<b>ORIGINES</b>	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		<b>AFFECTATIONS</b>	Affectations aux réserves	}	- Réserves légales	ZB					
					- Autres réserves		ZD						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22 100		Dividendes	ZE							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF							
	<b>TOTAL I</b>	<b>ØF</b>	22 100		Report à nouveau	ZG	22 100						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		<b>TOTAL II</b>		ZH	22 100			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
<b>ENGAGEMENTS</b>	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7			YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS					
<b>DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</b>	- Sous-traitance							YT	130 923	583 612			
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8			XQ	21 331	47 405			
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	14 571	11 817			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV					
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES			ST	69 561	89 022			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	236 385	731 857			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	2 988	1 062			
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	- Autres impôts, taxes et versements assimilés				ZS			YZ	4 454	5 852			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	7 442	6 914			
								YY	59 678	307 223			
<b>TVA</b>	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)							YZ	78 874	448 592			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												
<b>DIVERS</b>	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*							ØB	77 775				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	%	%			
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP				- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG					
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH						
<b>RÉGIME DE GROUPE*</b>	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE		B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *	
Designation de l'entreprise : <u>ALC CARRELAGES</u>		Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Prix de vente	
N° de Code Officiel des Impôts		Montant global de la plus-value ou de la moins-value		Court terme	
Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Valeur nette réévaluée *		Long terme	
Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Valeur d'origine *		15 % ou 12,8 %	
Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Valeur nette résiduelle		0 %	
Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Autres amortissements *		Plus-values taxables à 19 % (1)	
Néant <input checked="" type="checkbox"/>		Amortissements pratiqués en franchise d'impôt		Plus-values taxables à 19 % (1)	
12					
11					
10					
9					
8					
7					
6					
5					
4					
3					
2					
1					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total aléatoire)  
 des lignes 1 à 19 de la colonne (9)  
 CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total aléatoire)  
 des lignes 1 à 19 de la colonne (10)  
 CADRE C : autres plus-value fixable à 19 % (11)

(B) (évaluation par faux)

(A)

(C)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

12

Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGES Néant  \*

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME**

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)					
<b>TOTAL 1</b>						
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
N-8						
N-9						
<b>TOTAL 2</b>						

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)  Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-10						
	N-9						
	N-8						
	N-7						
	N-6						
	N-5						
	N-4						
	N-3						
	N-2						
	N-1						
	Moins-values nettes	N					
Origine	①	À 19% ou 15% à 16,5% (I)	②	Moins-values	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	③	À 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)
		À 15% ou à 16,5% (I)	④				
Moins-values nettes	N						
Solde des moins-values à reporter	⑦	col. 7 = 2+3+4-5-6		Imputations sur le résultat de l'exercice	⑥		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-10						
	N-9						
	N-8						
	N-7						
	N-6						
	N-5						
	N-4						
	N-3						
	N-2						
	N-1						
	Moins-values nettes	N					
Origine	①	Moins-values à 12,8%	②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	③	Solde des moins-values à 12,8%	④

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8% ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ③*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ④*	

Néant  \*

AIC CARRELAGES

Désignation de l'entreprise :

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

formulaire obligatoire  
(article 31A du code  
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ALC CARRELAGES Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS \* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : <b>ALC CARRELAGES</b>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019			
Durée en nombre de mois : 1 2			
<b>DECLARATION DES EFFETIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * : 3			
dont apprentis : YP			
dont handicapés : YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale : RL			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises : OA 525 707			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés : OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante : OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges : OT			
TOTAL 1 OX 525 707			
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) : OH 41			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation : OE			
Subventions d'exploitation reçues : OF			
Variation positive des stocks : OD 2 608			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée : OI 32 413			
Reintèrtes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation : XT			
TOTAL 2 OM 35 063			
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats : ON 126 382			
Variation négative des stocks : OO			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances : OR 215 054			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois : OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée : OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) : OW 0			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée : OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois : O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante : OY			
TOTAL 3 OJ 341 437			
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée : OG 219 334			
V - Coiffation sur la valeur ajoutée des entreprises : SA 219 334			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I7, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case :			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois) : GX 525 707			
Effectifs au sens de la CVAE * : EY 3			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI) : HX			
Période de référence : GY 01/01/2019			
Date de cessation : HR 31/12/2019			

DETERMINATION DES EFFETIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Cagat Compag

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée (lignes 143, portées en ligne 128. Des explications concernant ces cases sont fournies dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Contribution fiscale des entreprises : qualification des effectifs.

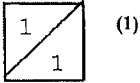
17

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III du C.G.1.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Capital Group

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET

8 0 4 3 6 9 9 1 6 0 0 0 1 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

AJC CARRELAGES

ADRESSE (voie)

515 AVENUE DE LA TRAMONTANE FORUM B ATHELIA IV

CODE POSTAL

13600

VILLE

LA CIOTAT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

PS

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	Adresse : N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
		% de détention					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

ALC CARRELAGES

515 AVENUE DE LA TRAMONTANE  
FORUM B ATHELIA IV  
13600 LA CIOTAT

**ANNEXE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019**

**SEC LEBON INTELEC**

*1155 Avenue Dei Reganeu*

*Le Pergolèse*

*83150 BANDOL*

*04 94 22 06 25*

**ANNEXE**

**SOMMAIRE**

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES**

Principes et conventions générales  
Permanence ou changement de méthodes

X  
X

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

Etat des immobilisations  
Etat des amortissements

X  
X

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-I/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**



**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

**Etat des immobilisations**

Augmentations	Valeur brute début d'exercice		TOTAL	Autres postes d'immobilisations incorporelles	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique, Mobilier	TOTAL	Prêts, autres immobilisations financières	TOTAL	TOTAL GENERAL
	Reévaluations	Acquisitions								
		1 500	1 500							
		52 064	52 064							
		11 932	11 932							
		63 996	63 996							
		270	270							
		270	270							
		65 766	65 766							
										811

**Etat des amortissements**

Réévaluation	Valeur brute en fin d'exercice	Diminutions		TOTAL	Autres immobilisations incorporelles	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique, Mobilier	TOTAL	Prêts, autres immobilisations financières	TOTAL GENERAL
		Poste à Poste	Cessions							
	1 500			1 500						
	52 064			52 064						
	12 682			12 682						
	64 746			64 746						
	330			330						
	330			330						
	66 576			66 576						

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice	Autres immobilisations incorporelles	Matériel de transport	Matériel de bureau et informatique, Mobilier	TOTAL	TOTAL GENERAL
	842	500		1 342					
	25 947	9 697		35 644					
	8 765	1 741		10 506					
	34 712	11 438		46 150					
	35 554	11 938		47 492					
	500			500					
	9 697			9 697					
	1 741			1 741					
	11 438			11 438					
	11 938			11 938					

**ALC CARRELAGES**  
**Société à responsabilité limitée à associé unique**  
**au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 515 AVENUE DE LA TRAMONTANE –**  
**FORUM B – ATHELA IV**  
**13600 LA CIOTAT**  
**RCS MARSEILLE 804 369 916**

---

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE**

**UNIQUE DU 30 JUIN 2020**

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**

**DEUXIÈME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 793 euros, de la manière suivante:

**Origine**

Résultat de l'exercice 3 793 euros

**Report à nouveau**

Au titre du report à nouveau, soit 3 793 euros

**Totaux** **3 793 euros** **3 793 euros**

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Pour copie certifiée conforme

L'associé unique

